

Faux prêts sur internet

Les offres de prêt sont nombreuses sur internet, et elles vont naturellement intéresser les consommateurs qui rencontrent des difficultés pour obtenir un crédit auprès de leur banque.

Ce consommateur a pris contact avec le Réseau anti-arnaques après avoir obtenu facilement un accord de prêt pour un montant de 100 000 €. Mais, l'insistance à lui réclamer le paiement immédiat de frais de dossier (198,25 € au lieu de 298,25 €) a intrigué le futur emprunteur.

Effectivement, deux points principaux sont à noter :

- En France, la perception de frais de dossiers ne peut intervenir qu'une fois les fonds du prêt débloqués sur le compte du client ;
- L'intermédiaire financier, qui prétend être en relation avec la banque GBFI, utilise une adresse mél privé (emmanuelcyrille@gmail.com) et non pas professionnelle. Curieux, n'est-ce pas ? Et, bien évidemment, cet interlocuteur ne mentionne pas son numéro d'immatriculation à l'ORIAS, puisque l'immatriculation est obligatoire pour tout intermédiaire en opérations de banque.

Ce type de propositions permet aux escrocs d'encaisser des frais de dossier avant de disparaître dans la nature.

Et, face aux réticences du consommateur, ce faux professionnel ne s'avoue pas vaincu et sait parfaitement argumenter : « *Je sais bien que la confiance est quelque chose de fragile. Quand on a accordé sa confiance à quelqu'un, on éprouve un sentiment de grande liberté. Mais quand on trahit la confiance de quelqu'un, elle peut être définitivement perdue. Seulement voilà, on ne sait jamais à qui on peut faire confiance, et de parfaits inconnus peuvent venir en aide.* »



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)